

Image not found or type unknown



Congés annuels durant période d'essai

Par **marie6**, le **04/08/2010 à 10:48**

Bonjour,
J'ai commencé mon travail depuis 1 mois dans une crèche en tant qu'auxiliaire de puériculture et j'ai signé pour un cdi avec deux mois de période d'essai. Depuis le 1er août je suis en vacances obligatoires pour fermeture annuelle de la structure.
Et je me demande comment ça se passe pour moi: vais je être payé à la fin du mois alors que je n'ai commencé il n'y a qu'un mois? Si oui comment ça va se passer? et est ce que mon mois de congé compte dans ma période d'essai???
Merci de m'éclairer...